

*Les subsides*

Il y a différentes sources de mécontentement. Il affirme que les Canadiens savent qu'ils peuvent faire mieux. Tout le monde sait cela. Nous avons même eu droit à une petite leçon sur les inventions au XIX<sup>e</sup> siècle. On a même parlé des pionniers. Il y a aussi eu le couplet sur l'histoire et celui sur la chimie, mais pas un mot n'a été prononcé au sujet des moyens d'accroître la productivité ou l'exportation.

Le représentant de York-Peel a parlé de la réglementation. Je pense qu'il aurait aimé parler de la privatisation mais chaque fois qu'il aborde la question, Petro-Canada vient sur le tapis et c'est un sujet tabou pour les membres du parti conservateur. Ils ne sont pas censés en parler.

● (1610)

*[Français]*

Si je prends la dernière partie de sa motion, monsieur le président, on lit, et je cite:

... d'encourager les occasions de formation et d'assurer au secteur privé des niveaux accrus et nouveaux de recherche et de développement au Canada.

Je me demande où était le député le 28 octobre dernier quand on a présenté en première lecture le projet de loi C-136 qui touchait justement les petites entreprises, un bill qui permettra à un certain moment, entre le 28 juin 1982 et le 31 mars 1983, à des petites entreprises de contracter des emprunts pour procéder à des recherches ou au développement ou d'acheter des biens neufs amortissables. Il n'a pas parlé de cela. Est-ce qu'il a parlé du lundi 8 novembre où on a adopté ce bill en deuxième lecture, pour le déferer ensuite au comité où il est à l'étude actuellement? Non, il n'a pas parlé de cela! Est-ce que les progressistes conservateurs ont peur de parler de certaines mesures que ce gouvernement a présentées devant ce Parlement? Je crois, monsieur le président, qu'ils sont beaucoup plus intéressés à discuter de renversement de gouvernement et de leur leadership que de présenter des critiques constructives visant à aider à vaincre l'impasse difficile avec laquelle nous sommes aux prises.

Le bill C-136, monsieur le président, on ne pouvait choisir de meilleure occasion pour le présenter le 28 octobre dernier. Ce bill a été présenté durant la troisième semaine annuelle de la petite entreprise. C'est un événement parrainé par la Chambre de commerce du Canada et la Banque fédérale de développement, de façon que le grand public et surtout les hommes d'affaires connaissent ce que le gouvernement fédéral, ce que le gouvernement provincial, ce que les gouvernements municipaux ont à leur offrir pour les aider dans leur administration. Et partout au pays nous avons eu des expositions. Nous avons eu à l'intérieur de ces expositions des kiosques d'information.

Ici dans l'Outaouais une semaine complète a été couronnée par une remise de prix d'excellence à certains individus ayant fait leurs preuves dans le domaine commercial durant l'année. Et lors de la remise de certains prix d'excellence, l'Outaouais a eu la visite d'un certain ministre du gouvernement du Québec, et ce même ministre, pour satisfaire à certaines oreilles séparatistes qui étaient dans la salle, s'est permis de lancer quelques flèches de l'autre côté de la rivière. Il était à l'université du Québec, à Hull, et je dois dire à ce ministre qui s'appelle Biron que toute la semaine consacrée à la petite entreprise avait été apolitique, cela avait été organisée par la Société d'aménagement de l'Outaouais ainsi que la Banque fédérale de développement et le monde des affaires. Ce même ministre au lieu de

faire de la politiaillerie qui n'avait absolument rien à voir avec le bien-être ou le mieux-être de la population, le bien-être des petites entreprises, s'il avait à un certain moment dit aux gens: Les hommes d'affaires, écoutez, on va vous aider, on va réduire le taux d'impôt, vous êtes les personnes les plus taxées au Canada, on va réduire l'impôt de façon à ce que vous puissiez mener un train de vie semblable à celui de ceux qui sont actuellement propriétaires d'entreprises du même genre en Ontario ou aux États-Unis. Cela aurait aidé les hommes d'affaires. Ou encore s'il avait dit à ceux dont le commerce est basé sur le transport: Écoutez, on va réduire la taxe sur l'essence de façon à ce que vous puissiez concurrencer avec les gens qui ont des entreprises du même genre, au lieu de payer \$5, \$6, \$7 et parfois \$10 de plus pour faire le plein de leur automobile ou de leur camion.

Si ces gens-là avaient une certaine ristourne du gouvernement provincial! Non, il n'a pas parlé de cela, monsieur le président. Il a lancé quelques flèches au gouvernement fédéral, comme si c'était toujours le grand responsable du marasme que le Québec connaît actuellement. Et certains séparatistes vont dire: Mon Dieu, on pourrait peut-être le faire si le Québec avait ses propres moyens de subsistances, c'est-à-dire si on avait tous les pouvoirs de taxation. J'ai de la misère à croire que certains séparatistes nous amènent cet argument, savoir que s'ils avaient l'indépendance, ils pourraient à ce moment-là donner un niveau de vie peut-être égal ou accorder des taux de taxation égaux à d'autres provinces.

Dans un article du journal *Le Droit* du 16 avril, je retourne en arrière parce que c'est excessivement important et on semble l'oublier, cet article du journal *Le Droit* du 16 avril 1982 disait:

Ottawa donne plus qu'il ne prend au Québec.

En 1980, le gouvernement fédéral a dépensé au Québec 14.9 milliards de dollars, mais il n'y a récolté en recettes et impôts que 10.5 milliards...

Voilà ce qui nous amènera l'indépendance, une surtaxation. Notre population est celle qui est la plus taxée au Canada, et avec à ce moment-là une augmentation de 4 milliards de dollars, où iraient-ils chercher l'argent? C'était important que je dise ceci, monsieur le président, parce que certains chefs et certains ministres du gouvernement provincial accusent effrontément, sans preuve à l'appui, de façon à déranger les sentiments et à faciliter peut-être le travail de certains de nos séparatistes.

Revenons au projet de loi C-136, monsieur le président. J'ai dit tantôt que ceci représentait un bill qui permettrait à une entreprise qui, entre le 29 juin 1982 et le 31 mars 1983, achèterait des biens neufs qui sont sujets à la dépréciation ou procéderait à des travaux de recherches ou de développement, d'avoir droit à un versement par le gouvernement canadien jusqu'à concurrence de 4 p. 100 d'intérêt sur l'emprunt effectué de la banque, et directement le gouvernement fédéral versera dans le compte de cette personne-là à la banque cette somme représentant jusqu'à concurrence de 4 p. 100 d'intérêt du montant emprunté. Maintenant il ne faut pas oublier que dès l'instant où le taux d'emprunt de la personne est à 12 p. 100, eh bien, la subvention comme telle est alors diminuée d'autant. Cela est un exemple concret de ce que ce gouvernement a fait dans le but de promouvoir la recherche et le développement de la petite entreprise.